



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences odontologiques. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02026817

HAL Id: hceres-02026817

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026817>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Santé

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Sanctionnant le premier cycle des études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), le diplôme de formation générale en santé (DFG) est organisé en six semestres. Il permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes, biologiques et humaines, ainsi que des connaissances spécifiques dans les métiers visés. Il confère le grade de licence (180 crédits européens, ECTS).

La première année de DFG, la Première année commune aux études de santé (PACES) comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant au total 50 ECTS et, pour chacune des quatre filières, une UE spécifique apportant 10 ECTS. Les UE sont dispensées sous forme de cours magistraux et de visio-conférences. Chaque filière possède son propre *numerus clausus*. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des quatre concours. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des possibilités de réorientation sont offertes aux étudiants, essentiellement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers une deuxième année de licence de l'Université.

L'enseignement organisé en deuxième et troisième année de sciences odontologiques (DFGSO 2 et 3) conduit les étudiants à conforter leurs connaissances dans les disciplines fondamentales (médicales et odontologiques) et à acquérir des aptitudes gestuelles. Il comporte des unités d'enseignement (UE) obligatoires auxquelles sont associés des stages au sein du service d'odontologie. La formation permet d'intégrer, via des UE libres, un parcours personnalisé d'« excellence » afin d'approfondir la formation à la recherche.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Les étudiants de PACES disposent de l'information concernant les modalités pédagogiques de leurs études sur le site internet de la faculté de médecine mais les connaissances et compétences attendues à l'issue de la PACES ne sont pas précisées. Une demi-journée de présentation des filières est organisée à l'occasion de la rentrée universitaire mais aucune précision n'est apportée sur son déroulement.

En amont, la faculté de médecine participe à différents événements comme le salon de l'étudiant pour apporter aux lycéens intéressés des informations sur les filières de santé et leurs programmes.

Une cellule Handicap a été mise en place pour les étudiants relevant de cette situation pour proposer des mesures adaptées mais aucun dispositif particulier n'est prévu pour les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau.

Une partie de l'information sur les débouchés en cas d'échec au concours est disponible en ligne, complétée à l'occasion d'un forum Réorientation, organisé au début du second semestre.

La mutualisation des quatre UE spécifiques entre filières est organisée de telle façon qu'elle permet aux étudiants de se présenter au concours des quatre filières (les UE 11,12 et 13 sont mutualisées sur deux des filières, seule l'UE 14 est spécifique à la filière pharmacie). De plus, la formation permet également le recrutement d'étudiants pour les formations de masso-kinésithérapie (Institut de formation en masso-kinésithérapie de Marseille, IFMK), de manipulateur en électroradiologie médicale (Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale, IFMEM de

l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, APHM), d'ergothérapeute (Institut de formation en ergothérapie de la Faculté de médecine) et de psychomotricien (Institut supérieur de rééducation psychomotrice, ISRP). Une mutualisation d'UE est également réalisée avec deux autres diplômes de l'établissement : le certificat de capacité d'orthophonie et le certificat de capacité d'orthoptie.

Les modalités pédagogiques sont limitées à des cours magistraux qui, du fait de l'importance de l'effectif (3288 inscriptions principales en 2014-15), sont répartis dans plusieurs amphithéâtres, avec visio-transmission en direct. La répartition des étudiants pour l'enseignement magistral entre l'amphithéâtre principal et les amphithéâtres en visioconférence n'est pas précisée. Même si cela pose des difficultés logistiques, un enseignement dirigé en petits groupes pourrait être mis en place afin de faciliter la compréhension des étudiants.

Aucune information n'est donnée sur l'accès à une plateforme de cours en ligne.

Les épreuves du concours de PACES sont des questions à choix multiples à l'exception d'une partie de l'épreuve de l'UE de santé, société et humanité (40 %) réalisée sous forme rédactionnelle. Les modalités de correction de cette partie rédactionnelle ne sont pas précisées.

La répartition des étudiants pour les épreuves du concours est effectuée dans de nombreux amphithéâtres, ce qui peut poser un problème concernant l'équité des conditions matérielles de son déroulement.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un dispositif d'aide à la préparation du concours est organisé par une association d'étudiants de deuxième et troisième années des quatre filières. Il n'est pas fait mention dans le document de l'implication des enseignants notamment dans la formation ou l'accompagnement des étudiants tuteurs. Le document ne donne pas de renseignements sur l'efficacité du système de tutorat pour la réussite au concours PACES.

On ne retrouve pas de renseignements sur d'éventuels dispositifs mis en place pour les étudiants en difficulté d'apprentissage au cours de leur PACES à l'exception d'une information donnée au début du second semestre sur les possibilités de réorientation.

Les réorientations font l'objet de conventions avec d'autres composantes d'Aix-Marseille Université (AMU) dans le secteur santé ou hors santé et concernent tous les étudiants en échec, « collés » ayant validé moins de 60 ECTS ou "reçus-collés" ayant validé plus de 60 ECTS mais non classés en rang utile. Un document est fourni aux étudiants concernant ces possibilités. La majorité des étudiants se réorientent vers le secteur sciences au niveau de la première année de licence (L1) mais on pourra apprécier que de nombreuses sources d'information sur les réorientations possibles soient disponibles pour les étudiants et que plusieurs conventions aient été signées avec d'autres composantes de l'AMU (Institut universitaire de technologie (IUT), Polytec, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), sciences, droit, lettres etc.). Les conditions de réorientation sont clairement expliquées dans le document en mentionnant les différentes possibilités selon les notes des étudiants en réorientation.

Un suivi des étudiants en réorientation a été mis en place en 2012 et 2015 au niveau de l'Université par l'intermédiaire de son service dédié à la vie étudiante. Le taux d'échec est important (60 %) pour les étudiants se réorientant à l'issue du premier semestre mais diminue pour les réorientations en fin d'année de PACES (41 % pour les réorientations en L1 et 21 % pour les réorientations en deuxième année de licence (L2)).

Un dispositif est mis en place permettant aux étudiants non admis au concours de se réinscrire en PACES après avoir validé les crédits requis dans d'autres formations mais très peu d'étudiants l'utilisent (12 en 2013-14, 2 en 2014-15). Aucune indication n'est disponible sur l'information qui leur est apportée ni sur les modalités de sélection de ces étudiants et leur devenir.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Les effectifs en PACES sont globalement stables sur les quatre dernières années (2992 en 2012 et 2958 en 2015) avec un taux de réussite dans une des quatre filières PACES de 22,1 % sans qu'il soit possible de déterminer à partir des chiffres fournis s'il s'agit de la réussite à la filière « premier choix ».

Chez les étudiants passant le concours pour la première fois, le taux de réussite est de 10,8 % alors qu'il est de 40,5 % chez les redoublants.

Les résultats en termes de réussite, pour les étudiants redoublants ayant obtenu 60 ECTS mais non classés en « rang utile », à l'issue de la première inscription au concours, sont passés de 50 % pour l'année 2011/2012 à 40 % en 2012/2013 pour se stabiliser ensuite autour de 35 %. Une diminution importante de cette réussite est donc observée mais qui ne fait l'objet d'aucun commentaire dans le dossier.

En 2014-2015, 71 % des étudiants ont choisi de s'inscrire à plus d'une filière. Cependant, l'étude statistique montre que le taux de réussite (passage en deuxième année d'une filière) diminue avec le nombre de concours auquel sont inscrits les étudiants : 57 % pour un seul concours, 23% pour deux concours et seulement 6% pour plus de trois concours.

La grande majorité des étudiants inscrits en PACES sont issus d'un baccalauréat scientifique (95 % en 2014-15), 26,4 % avec une mention très bien. Les données statistiques présentées dans le document ne permettent pas d'individualiser les étudiants selon la ou les filières choisies.

29 % des étudiants inscrits en PACES ne se réinscrivent pas dans les filières de réorientation de l'AMU. Pas d'information sur leur devenir.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Les informations disponibles présentent un taux d'inscrits à la filière odontologie stable au cours des cinq années présentées (de 2011 à 2016), entre 1350 et 1450 étudiants.

Le pourcentage des inscrits pédagogiques concourant pour l'odontologie et admis en DFGSO 2 est faible : environ 5 % depuis 2012. Toutefois, le document ne précise pas quelles filières ont choisi les étudiants (odontologie uniquement ou plusieurs filières).

La réussite des étudiants au concours selon l'origine des étudiants est difficilement interprétable car les tableaux présentés mentionnent des taux de réussite sans en préciser les modalités de calcul. Il apparaît cependant que les étudiants ayant été reçu au concours pour la filière odontologie soient presque exclusivement titulaires d'un baccalauréat de série scientifique et de nationalité française, que pour environ 70 % d'entre eux ils aient redoublé l'année de PACES et qu'il y ait une proportion non négligeable d'étudiants boursiers. Cependant, l'absence de clarté des tableaux fournis rend discutables les commentaires associés à ces faits.

Pilotage de la PACES

Le tableau des enseignants est fourni avec grade et enseignements dispensés ainsi que l'implication éventuelle comme responsable pédagogique d'UE. Un responsable enseignant de chaque UE est clairement identifié. Il coordonne les enseignements de l'UE et l'épreuve de contrôle des connaissances.

On notera cependant une très grande majorité d'enseignants de médecine par rapport aux autres filières. Seules les UE fondamentales 1, 3 et 4 sont codirigées par un couple médecin/pharmacien.

Il n'y a pas de jury par filière mais il existe un jury commun composé des responsables de chaque UE et présidé par le Doyen de médecine.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais le comité des études de la Faculté de médecine, composé d'enseignants, d'étudiants et d'administratifs, remplit cette fonction de réflexion pédagogique sur l'organisation et le contenu des enseignements à laquelle les étudiants participent par l'intermédiaire de leurs élus. Cependant, le document ne fournit pas d'indication sur l'implication des autres filières que médecine à ce comité d'études. On peut regretter que ce conseil ne soit pas plus ouvert au milieu socio-économique lié à la santé. De plus, il semble qu'il ne soit pas spécifique à la PACES mais pour tout niveau d'études. Compte tenu des enjeux spécifiques de cette année d'études (taux d'échecs important, réorientations), un conseil propre de perfectionnement pour la PACES serait préférable.

Un dispositif d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) a été mis en place en 2013-2014 avec une première campagne d'enquêtes auprès des étudiants. Son rôle est de faire évoluer les formations et les enseignements en prenant en compte l'avis des enseignants et des étudiants. Le document ne précise pas si le dispositif est général sur l'AMU ou spécifique aux études de santé dans ses différentes filières en particulier sur l'implication des étudiants PACES dans ce processus.

L'évaluation au sein de la formation porte actuellement principalement sur le suivi des réorientations au sein de l'AMU mais ne donne pas de précision sur le devenir des étudiants qui sortent de l'AMU.

Il ne semble pas exister de réel processus d'autoévaluation spécifique à la filière santé.

Conclusion de l'évaluation de la PACES

Points forts PACES :

- Nombreuses réorientations proposées par l'intermédiaire de conventions avec d'autres composantes de l'AMU et suivi de ces réorientations par enquête du comité de la vie étudiante.
- Dispositif d'information organisé tout au long de l'année universitaire pendant la première année commune des études de santé et en amont auprès des lycéens.

Points faibles PACES :

- Modalités pédagogiques restreintes à l'enseignement magistral.
- Conseil des études constitué exclusivement d'enseignants, d'administratifs et d'étudiants de la filière médecine.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation sont bien rappelées dans le dossier. De plus, un référentiel « métier » est actuellement développé par l'unité de formation et de recherche (UFR) d'odontologie à partir de ceux proposés au niveau canadien et européen afin de proposer une réelle approche par compétences de la formation.

Le cursus paraît bien organisé en quatre semestres, axés sur de nombreux enseignements pratiques. Un parcours personnalisé permet de favoriser l'accès précoce à la formation à la recherche et à la préparation à l'internat. Il est cependant regrettable de ne pas disposer de données chiffrées. Le volume horaire présenté laisse apparaître un déséquilibre entre la deuxième année (631 heures) et la troisième année (463 heures). Les règles de validation des enseignements apparaissent bien conçues. L'utilisation importante de l'évaluation des étudiants sous forme de contrôle continu est un point positif qu'il convient de souligner.

Les modalités pédagogiques employées au sein des UE laissent une place centrale aux travaux pratiques. Pour cela, l'UFR odontologie s'est doté en 2009 d'une salle comprenant 45 simulateurs. Par ailleurs, l'utilisation d'outils numériques est également très présente, au travers de ressources numériques et de cours dispensés sous forme d'enseignements hybrides. Cette dernière forme d'enseignement a permis de mutualiser une UE à distance avec les UFR d'odontologie de Clermont-Ferrand et de Nice, ce qui est une initiative particulièrement intéressante.

Il n'existe pas de dispositifs pour l'accueil des étudiants aux contraintes particulières. Les explications mentionnées dans le document portent sur le fait que le métier de chirurgien-dentiste n'apparaît pas compatible avec une situation de handicap. Toutefois, des aménagements pour les étudiants présentant une situation de handicap temporaire pourraient être envisagés.

Les possibilités offertes aux étudiants pour acquérir des compétences complémentaires concernent l'anglais et les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Il paraîtrait plus important de mettre en avant l'acquisition de compétences en informatique, au travers de la validation du certificat informatique et internet (C2i) plutôt que la formation à l'utilisation de la plateforme d'enseignement en ligne qui paraît être une compétence plus utile à un étudiant qu'à un chirurgien-dentiste.

L'origine des étudiants admis en passerelle entrante est diverse (formation de santé, en biologie, en mathématiques, en arts appliqués, en ingénierie). Les étudiants intégrant le cursus bénéficient d'une mise à niveau, organisée de façon informelle.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'information et l'accompagnement des étudiants au cours de la formation semblent très bien organisés, avec des enseignants référents pour chaque UE.

La prise en charge des étudiants ayant des difficultés pour l'acquisition de compétences manuelles est à souligner. De nombreux travaux pratiques supplémentaires, de soutien, sont organisés et encadrés par des étudiants tuteurs. Il est regrettable qu'aucun dispositif favorisant la mobilité internationale ne soit effectif.

Pilotage de la formation

La gestion administrative de la formation est assurée par quatre agents, qui assurent également un rôle d'accompagnement auprès des étudiants.

La création d'un conseil de perfectionnement est prévue dans un texte de cadrage d'Aix Marseille Université. Il est en cours de constitution. Actuellement, le conseil de l'UFR assure ce rôle mais ses actions pédagogiques ne sont pas mises en évidence dans le document fourni. La constitution des jurys d'examens apparaît pertinente avec l'élargissement de la fonction du président à un rôle de superviseur de l'année d'étude dont il a la charge tout au long de l'année universitaire.

Une évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée et a permis de mettre en place des mesures correctrices. Cette évaluation est réalisée de façon ponctuelle. Il serait souhaitable qu'elle soit systématisée et qu'elle comprenne une évaluation des stages.

L'AMU permet la mise en œuvre d'un dispositif d'autoévaluation grâce à la création d'un centre ressource mais le document ne précise pas comment l'établissement s'est approprié ce dispositif.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

En DFGSO2, le nombre d'étudiants validant l'année, 70 % en 2012, s'est ensuite stabilisé à 87 % en 2015 et 2016. Un très faible nombre d'étudiants a quitté la formation (deux étudiants en quatre ans). Il est regrettable qu'un suivi de ces étudiants ne soit pas organisé. Sept étudiants ont intégré la deuxième année du diplôme de formation générale en sciences odontologiques, entre 2012 et 2015 via une passerelle entrante mais deux étudiants ne se seraient jamais inscrits. Cette information est peu explicitée dans le document fourni. De plus, le document évoque une passerelle entrante, en DFGSO 2, pour les professions paramédicales. Ce fait ne semble pas avoir de sens car, s'il existe bien des places réservées dans le *numerus clausus* pour les professions médicales, les conditions d'accès sont la validation de la PACES.

En troisième année, le nombre d'étudiants validant l'année oscille entre 89 et 95 % des étudiants inscrits. Le nombre d'étudiants recruté par passerelle entrante est de huit ou neuf. En effet, deux tableaux d'effectifs sont présentés dans le document mais leur manque d'homogénéité rend les informations difficilement interprétables.

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

Points forts :

- Utilisation d'un référentiel de compétences métier.
- Nombre d'heures de travaux pratiques important et des simulateurs performants.
- Incitation à s'engager rapidement à la préparation au concours d'internat et à la poursuite d'études vers un cursus scientifique.
- Mutualisation d'UE avec les UFR d'odontologie de Clermont-Ferrand et Nice.
- Évaluation sous forme de contrôle continu.

Points faibles :

- Accompagnement insuffisant des étudiants en situation particulière.
- Absence d'ouverture à l'international.
- Absence de conseil de perfectionnement.

Avis global et recommandations :

La formation présentée apparaît en adéquation avec les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation.

De plus, pour les années DFASO 2 et 3, l'utilisation d'un référentiel de compétences métier montre la volonté de mise en place d'une approche par compétence de la formation. Toutefois, la mise en place d'un conseil de perfectionnement à court terme est souhaitable. L'ensemble du document mériterait d'être présenté de façon homogène et relu avec rigueur.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Type de diplôme : DFG

N° du rapport HCERES :
419834_Odonto_DFA

Intitulé de la formation :
Diplôme de formation générale
en sciences odontologiques
(DFASO)

Avril 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Nous vous invitons à supprimer les lignes inutiles, ainsi que le présent paragraphe, pour que le texte de réponse apparaisse en premier lieu.

| Présentation de la formation | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Présentation de la formation | Pas de commentaire |

| Analyse de la PACES | |
|--|---|
| Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques | <ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu des effectifs et dans un souci d'équité, l'organisation choisie pour les enseignements a pour objectif de garantir l'homogénéité la plus parfaite possible des informations transmises aux étudiants. Pour cette raison la Faculté de Médecine a fait le choix de ne pas organiser d'enseignements en petits groupes. - Il y a une double correction pour l'épreuve rédactionnelle de sciences humaines. - Même s'ils ne sont pas dans le même amphithéâtre, les étudiants sont installés de façon similaire pendant les examens afin de garantir l'équité. |
| Dispositifs d'aide à la réussite | <p>Le tutorat obtient un taux de réussite de 25%.</p> <p>On rappelle que le tutorat n'opère pas de sélection sur dossier et a un effectif de plus de 900 étudiants.</p> <p>Les enseignants ne participent pas au tutorat par souci d'équité.</p> |
| Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite | <p>L'information sur les réussites en filière et 1^{er} choix n'est pas disponible. En effet les inscriptions en filière en début de 2^{ème} semestre se font sans hiérarchie de choix. Le choix de filière ne se fait qu'après les résultats du 2^{ème} semestre. Cette organisation permet d'éviter toute ambiguïté sur le moment du choix de filière.</p> <p>Le taux de réussite des redoublants est stable autour de 40%.</p> <p>Les résultats sont ici globaux.</p> <p>Le suivi des étudiants quittant PACES et AMU reste à faire.</p> |
| Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES | Pas de commentaire |

| | |
|-----------------------------|---|
| Pilotage de la PACES | <p>Concernant la PACES l'organisation matérielle est sous la responsabilité de l'UFR de médecine.</p> <p>En revanche, l'organisation pédagogique s'appuie sur la collaboration entre les enseignants des différentes composantes.</p> <p>Lors de la mise en place de la PACES, la construction des programmes s'est faite dans le cadre d'une concertation entre les représentants des différentes filières. Toutes les UE du tronc commun, sauf l'UE 5 (anatomie), sont codirigées par un médecin et un pharmacien. Les UE spécifiques 13 et 14 sont dirigées par un pharmacien seul. Il y a également une participation significative de l'odontologie et de la maïeutique aux enseignements. Tous ces enseignants participent de façon homogène à l'élaboration du contrôle des connaissances. Une réflexion est menée sur l'opportunité d'une évaluation des enseignements par les étudiants dans le cadre d'une année de concours.</p> |
|-----------------------------|---|

| Conclusion de l'évaluation de la PACES | |
|---|---|
| Points forts PACES | Pas d'observation |
| Points faibles PACES | <p>Le choix d'un enseignement exclusivement magistral est fait d'une part en raison des effectifs et d'autre part par volonté d'équité, enjeu majeur en situation de concours.</p> <p>Si le pilotage matériel de la PACES est sous la responsabilité de la Faculté de Médecine, l'organisation pédagogique fait appel aux enseignants de différentes composantes avec notamment une répartition équilibrée des responsabilités d'UE avec la Faculté de Pharmacie.</p> |

| Analyse des deuxième et troisième années | |
|--|--|
| Objectifs de la formation et modalités pédagogiques | <p>Il existe des aménagements pour les étudiants présentant un handicap temporaire : ils consistent à permettre à ces étudiants de participer, dès que c'est possible, à des séances supplémentaires de travaux pratiques, soit dans le cadre des TP de soutien, soit en doublant les séances habituellement organisées en 1/2 groupes.</p> <p>Il existe bien un enseignement de l'informatique au cours du DFGSO, il ne se limite pas à la formation à l'utilisation de l'ENT. La certification C2I ne présente que peu d'intérêt pour des étudiants, futurs praticiens libéraux (95% de praticiens libéraux en France). Il est cependant important que ces étudiants acquièrent des compétences dans le domaine du numérique. C'est dans ce sens qu'est organisé l'enseignement de l'informatique en DFGSO et selon le référentiel actuel du C2I. Les évolutions attendues dans ce domaine nous conduiront à revoir cette formation.</p> |
| Dispositifs d'aide à la réussite | Pas de commentaire |

| | |
|--|---|
| Pilotage de la formation | <p>L'UFR est partie prenante, depuis 2014 de l'évaluation des formations et des enseignements, organisée par l'université dans le cadre du CIPE. Compte tenu de la taille de l'université, il est impossible matériellement d'évaluer chaque année toutes les formations et tous les enseignements. C'est pourquoi nous évaluons chaque année les formations (DFGSO2 et 3) et environ 3 UEs par semestre. Les stages cliniques en DFGSO2 et 3 n'ont en effet pas encore été évalués. Nous avons jusqu'à présent, préféré évaluer les stages de DFASO.</p> |
| Bilan des effectifs et du suivi des étudiants | <p>Le document que nous avons remis n'évoque pas de passerelle entrante en DFGSO2 pour des professions paramédicales ! Les passerelles ne concernent que des étudiants titulaires d'un master ou étudiants dans l'une des quatre disciplines de santé (médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique) ayant acquis 120 crédits après la PACES.</p> |

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

| | |
|-----------------------|--|
| Points forts | <p>Pas de commentaire</p> |
| Points faibles | <p>Les cursus en odontologie sont très dissemblables dans les pays de l'UE. Ils diffèrent par leur durée (5 ou 6 ans), par leur organisation (volume et organisation des TP et stages), par les objectifs de formations et par les niveaux des formations proposées. Les formations pratiques et cliniques sont particulièrement développées à Marseille. En conséquence il ne semble pas utile, voire souhaitable, de proposer ces mobilités pour des étudiants au début de leur cursus, au moment de l'acquisition des premières compétences. Seuls des échanges en fin de formation (T1) sont proposés.</p> |

Conclusion de l'évaluation du DFG

| | |
|---------------------------------------|---|
| Avis global et recommandations | <p>Le conseil de perfectionnement est en effet en cours de mise en place. Il sera effectif à la rentrée 2017.</p> |
|---------------------------------------|---|